

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Claudine Bérubé	Numéro de permis 2019388	Date d'inspection Le 07 juillet 2023	
Nom de l'établissement Garderie Au Royaume En Chant T		Numéro de téléphone (506) 284-1017	
Adresse 5 rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	07 juil. 2023	
Commentaires : Il fut observé que les après-classes utilisaient la salle de bain de l'installation non approuvée par le Ministère de l'Éducation et du Développement de la Petite Enfance. Elle ne devrait pas être utilisée par les enfants dans le groupe des après-classes ou aucun groupe de la garderie.			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> - Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance. - Le ratio est respecté lors de la visite. - Lors de la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse. - Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment. - Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présent. - Les enfants se trouvent sous surveillance en tout temps lorsqu'ils utilisent la toilette. - Un siège percé ou un siège pour l'apprentissage de la propreté est fourni ainsi que les marchepieds. - Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux. - Le dossier d'un membre du personnel ne contenait pas une copie d'un certificat de secourisme. L'employé ne doit pas être seul avec un groupe. - Observations: Nourrissons : Les nourrissons dorment pendant la visite. Préscolaire 2-5 ans : Jeux extérieur, le diner et la sieste. Halte scolaire. Pendant la visite les enfants s'amuse à l'extérieur. - Discussions avec l'exploitante concernant les dossiers des employés, jeux gonflables et l'installation non agréée. Cette installation ne devrait pas être utilisée par les enfants dans le groupe des après-classes. C'est une espace non approuvée.

original signé par
Mona Martin

Le 07 juillet 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Claudine Bérubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 juillet 2023

Date